



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 11 janvier 2016

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance et invocation

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2015

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504052

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695024

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 5 février 2016 au 4 février 2017 jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1153604001

Autoriser le versement d'une somme de 10 994,20 \$ (taxes incluses), à la firme « Camp Sportmax inc » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

District(s) : Joseph-Beaubien

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1157011010

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2015

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1157011009

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2015

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489078

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2015

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504053

Autoriser, à même le budget de fonctionnement 2016, une dépense d'un montant de 690 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 31e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 24 mars 2016 au Palais des congrès de Montréal

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1155078028

Autoriser le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes pour un montant ne dépassant pas 79 000 \$ incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1155078029

Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles pour un montant ne dépassant pas 180 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC à venir pour l'année 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504054

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2016 - Le dimanche 12 juin 2016 de 7 h à 12 h - Diverses rues

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695025

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310) Occupation du domaine public

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069016

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieur desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale déterminée par l'annexe «H»

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029022

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés au : 1126, avenue Bernard; 643, avenue Rockland et sur le lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland)

47.02 Occupation du domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029021

Rendre une décision par résolution sur une occupation permanente du domaine public relativement à l'installation d'un drain français au bâtiment sis au 60, avenue Elmwood. L'occupation permanente se trouve sur le lot 1 512 902, soit dans l'emprise de l'avenue McDougall à l'angle de l'avenue Elmwood

District(s) : Joseph-Beaubien

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504055

Approuver et autoriser la création et le comblement temporaire du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489076

Nomination d'un membre professionnel au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt du procès-verbal d'une rencontre du Comité sur la circulation et le stationnement en date du 1er décembre 2015

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 26

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1152504052

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-12-14 14:43

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504052

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Désirant continuer d'être un acteur majeur dans le développement sportif des jeunes, la Commission sportive du Lac St-Louis sollicite un engagement de la part de l'arrondissement d'Outremont afin de la soutenir financièrement dans l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec (régional et provincial). Sur le plan du découpage du territoire sportif québécois, l'arrondissement d'Outremont fait partie de la région du Lac St-Louis, de même que l'ensemble des arrondissements et villes de l'ouest de l'île de Montréal.

Organisme à but non lucratif, la Commission sportive du Lac St-Louis est mandaté pour assurer la coordination et la promotion du programme des Jeux du Québec dans la région du Lac-St-Louis, dont fait partie l'arrondissement d'Outremont. La Commission rejoint près de 2 500 athlètes et 1 000 bénévoles de la région à l'occasion des finales régionales tenues chaque année dans les disciplines sportives d'été et d'hiver. Les délégations d'hiver et d'été du Lac St-Louis qui participent aux Jeux du Québec comptent 500 athlètes, entraîneurs, missionnaires et bénévoles. Une soirée de reconnaissance est également organisée après chaque finale pour souligner l'atteinte des objectifs Louis d'Or des athlètes.

La Commission sportive offre un programme de soutien financier afin de venir en aide entre autre aux sports moins bien structurés dans la région : pour assurer l'implantation d'un club sportif; pour assurer une participation des athlètes aux Jeux du Québec ou simplement; pour éviter que des jeunes s'exilent hors région pour pratiquer l'activité sportive qu'ils auront choisie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA13 16 0400 - 9 décembre 2013 : Autoriser une contribution financière à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2014 au montant de 500 \$.

Résolution CA14 16 0397 - 1er décembre 2013 :D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2015; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis, organisme mandaté pour assurer la coordination et la promotion du programme des Jeux du Québec dans la région du Lac-St-Louis, pour l'organisation de ses activités, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de l'arrondissement contribuera à l'organisation des divers événements et activités de l'organisme et permettra à la Commission sportive du Lac St-Louis de continuer à être un acteur majeur sur la scène sportive régionale au bénéfice des jeunes. L'appui financier des arrondissements et des municipalités membres de la Commission sportive du Lac St-Louis est primordial pour la poursuite des objectifs et des activités de l'organisme, notamment pour l'organisation et la coordination des Finales régionales et nationales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une contribution financière de 500 \$ à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2016.

Imputation budgétaire :

2418.0010000.302705.07001.54702.014707.0000.000000.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voici les activités à venir de la Commission Sportive du Lac St-Louis pour l'année 2015-2016 :

27 nov. au 31 déc. 2015 : Campagne 2015 de l'Opération Nez rouge

Hiver 2015-2016 : Finales régionales d'hiver des Jeux du Québec

Printemps 2015: Formations PNCE

Été 2016 : Finales régionales d'été des Jeux du Québec

17 au 25 juillet 2016 : 51^e Finale provinciale des Jeux du Québec - Montréal 2016

Août 2016 : Soirée des Louis d'Or - Montréal 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-04

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1156695024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 5 février 2016 au 4 février 2017 jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Je recommande l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 5 février 2016 au 4 février 2017 jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$, incluant les taxes.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-08 09:03

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1156695024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 5 février 2016 au 4 février 2017 jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Lorsqu'un huissier, muni d'un bref d'expulsion de la Cour, évince une personne au nom du propriétaire, il place tous les biens de l'évincé sur le domaine public. Auparavant, afin de protéger les biens de l'évincé et de libérer la voie publique le plus rapidement possible, l'arrondissement récupérait les biens de l'évincé à même ses effectifs, altérant la prestation de services aux citoyens.

Plusieurs arrondissements et municipalités de l'île de Montréal ont opté pour un service en impartition pour cette activité, libérant les services municipaux.

L'octroi, depuis 2013, d'un contrat à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) a permis de libérer les services de l'arrondissement et d'offrir un service de cueillette des biens de l'évincé plus rapide et un entreposage plus adéquat.

Depuis l'octroi du premier contrat, en février 2013, la firme Go Cube a été appelée pour 9 évictions :

- 2013 : 2 en 2013 (deux autres éviction ont eu lieu avant l'octroi et ont donc été effectuées par l'arrondissement)
- 2014 : 3 (dont une éviction annulée le jour même)
- 2015 : 4 (dont une éviction annulée la veille et deux évictions annulées le jour même)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0036 – Contrat octroyé à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction pour la période du 5 février 2013 au 4 février 2014 jusqu'à concurrence de 5 000 \$ incluant les taxes.

CA14 16 0076 – Octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période de deux ans, soit du 5 février 2014 au 4 février 2016, selon les prix unitaires de sa soumissions, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000,00 \$ par année incluant les taxes

DESCRIPTION

Dans le cadre de chaque éviction, chaque objet est ramassé, pris en photo, noté à l'inventaire, transporté et entreposé pour une période pouvant aller jusqu'à 60 jours, tel qu'exigé par la loi. Si le propriétaire ne réclame pas ses biens, ils seront détruits suite à un avis public dans les journaux.

En novembre 2015, Go Cube nous a indiqué ses tarifs pour les services de gestion des biens des personnes évincées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Voici la tarification applicable pour les années 2016-2017 :

Grille tarifaire

- Transport : 139 \$
- Entreposage : 80 \$ / cube / mois
- Main d'œuvre : 270 \$ (90 \$ / heure, minimum 3 heures)
- Destruction : 125 \$ / cube

- Annulation la veille : sans frais
- Annulation le jour même, sans déplacement : 100 \$
- Annulation le jour même, avec déplacement : 319 \$ (frais de transport (139 \$) et 2 heures de main d'œuvre (90 \$ x 2 = 180 \$))

- Manutention (visite de l'évincé) : sans frais

Depuis 2014, les modifications suivantes ont été apportées à la tarification :

- Transport : augmentation de 24 \$ (115 \$ à 139 \$)
- Entreposage : augmentation de 10 \$ (70 \$ à 80 \$)
- Main d'œuvre : augmentation de 10 \$ / heure (80 \$ à 90 \$)
- Destruction : augmentation de 15 \$ / cube (110 \$ à 125 \$)

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont se doit de ramasser et protéger les biens meubles et objets des citoyens évincés afin qu'ils puissent les récupérer ultérieurement. Cette obligation est prévue au *Code civil du Québec*.

Le montant du contrat étant de moins de 25 000 \$, il peut être octroyé de gré à gré tel que prévu à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19)..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire : 302701 0130154590 014474

La prévision de dépense est basée sur une estimation historique des dernières années. Au cours du dernier contrat, les dépenses dans le cadre des dossiers d'éviction ont été d'environ 4 000 \$ pour 2014 et d'environ 1 100 \$ pour 2015.

Le coût réel du contrat ne peut être établi, car la quantité et la durée des tâches peuvent varier à chaque éviction. Nous ne contrôlons pas, par ailleurs, le nombre d'éviction

exécutées sur le territoire d'Outremont.

Un maximum de 6 000 \$ a toutefois été prévu pour les fins d'autorisation de la dépense. Si cette somme ne suffit pas, un nouveau dossier décisionnel sera présenté au conseil pour faire autoriser des sommes supplémentaires.

Voici deux exemples de scénarios possibles :

Scénario 1

Frais de base : 139 \$
Main d'œuvre : 270 \$
Entreposage des biens (15 jours), pour 3 cubes : 240 \$
Biens récupérés par le propriétaire : 0 \$

TOTAL : 649 \$ + taxes

Scénario 2

Frais de base : 139 \$
Main d'œuvre : 270 \$
Entreposage des biens (60 jours), pour 6 cubes : 960 \$
Destruction : 750 \$

TOTAL : 2 119 \$ + taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 8 décembre 2015
Edison RAMIREZ, 8 décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-12-05

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens



Dossier # : 1153604001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une somme de 10 994,20\$ (taxes incluses), à la firme "Camp Sportmax inc." pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

Autoriser un versement d'une somme de 10 994,20\$ (taxes incluses) au Camp Sportmax inc. pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-06 16:51

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1153604001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une somme de 10 994,20\$ (taxes incluses), à la firme "Camp Sportmax inc." pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Contenu	
Contexte	

L'arrondissement a donc lancé, le 31 mars 2014, un appel d'offres public (# 14-13583) pour l'octroi du contrat de gestion de la piscine John-F. Kennedy.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a octroyé le contrat de gestion à la firme Camp Sportmax inc. qui répondait à toutes les exigences de conformité et avait déposé la plus basse soumission au montant de 397 396,30 \$ (taxes incluses) pour une durée de 36 mois.

Le cahier des charge du contrat prévoit que soit joint à la soumission, une grille tarifaire des taux horaires (à titre indicatif) de tous les employés susceptibles de travailler dans les installations en tant que personnel supplémentaire qui pourrait être requis en cours de contrat.

À cet effet, durant la saison 2015, les heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire ont été ajoutées en surplus aux heures indiquées au contrat car les dates au calendrier 2015 (situées entre les débuts de juin et de septembre) faisaient en sorte qu'il manquait une semaine d'opération pour permettre aux citoyens et citoyennes de bénéficier des installations aquatiques. De plus, plusieurs journées durant la saison estivale présentaient une température de plus de 35 degrés celcius (chaleur accablante) qui nous a amené à prolonger les heures d'ouverture des installations aquatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0163 - 5 mai 2014 : Octroyer un contrat d'une durée de 36 mois à la firme Camp Sportmax inc., pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, pour un prix total de 397 396,30\$ (taxes incluses) - Appel d'offres public # 14-13583 (quatre (4) soumissionnaires) et autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges.

DESCRIPTION

--	--

Autoriser le versement d'une somme de 10 994,20\$ (taxes incluses), à la firme "Camp Sportmax inc." pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 et ce, à même le budget de fonctionnement

Le cahier des charge du contrat prévoit que soit joint à la soumission, une grille tarifaire des taux horaires (à titre indicatif) de tous les employés susceptibles de travailler dans les installations en tant que personnel supplémentaire qui pourrait être requis en cours de contrat.

Durant la saison 2015, les heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire ont été ajoutées en surplus aux heures indiquées au contrat car les dates au calendrier 2015 (situées entre les débuts de juin et de septembre) faisaient en sorte qu'il manquait une semaine d'opération pour permettre aux citoyens et citoyennes de bénéficier des installations aquatiques. De plus, plusieurs journées durant la saison estivale présentaient une température de plus de 35 degrés celcius (chaleur accablante) qui nous a amené à prolonger les heures d'ouverture des installations aquatiques.

JUSTIFICATION

N/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une somme de 10 994,20\$ (taxes incluses) au Camp Sportmax inc. pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 et ce, à même le budget de fonctionnement Cette somme est établie suite au dépôt de factures détaillant les dates et heures supplémentaires qui ont permis l'ouverture de la piscine et pataugeoire Jonh-F.-Kennedy (voir les factures en pièce jointe).

Imputation: 2418 0010000 302715 07153 54506 00000 0000 000000 000000 00000
00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia ST-LAURENT
Chef de division - Sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-23

Sonia ST-LAURENT
C/d sports et loisirs (arr outremont)



Dossier # : 1157011010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2015.

(Recommandation signée en vertu d'une délégation du directeur d'arrondissement selon l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4)

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2015-12-17 12:08

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1157011010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes, des demandes de paiement sans bon de commande et des achats sur carte de crédit par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-17

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1157011009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2015.

(Recommandation signée en vertu d'une délégation du directeur d'arrondissement selon l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4)

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2015-12-17 12:09

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1157011009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-17

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1153489078

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-12-15 11:39

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489078

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Reddition de comptes au conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-14

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1152504053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à même le budget de fonctionnement 2016, une dépense d'un montant de 690 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 31e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 24 mars 2016 au Palais des congrès de Montréal

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 690 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 24 mars 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-12-14 14:48

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à même le budget de fonctionnement 2016, une dépense d'un montant de 690 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 31e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 24 mars 2016 au Palais des congrès de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1985, le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal récompense chaque année l'excellence d'un organisme artistique montréalais pour ses réalisations remarquables. Ce prix met en lumière la vitalité artistique des créateurs montréalais. Le lauréat est dévoilé lors du déjeuner annuel du Grand Prix qui réunit en mars quelque 700 personnalités du monde municipal, de la communauté des affaires et du milieu artistique.

Les finalistes sont sélectionnés en décembre par les comités d'évaluation et le lauréat est désigné par un jury externe formé de personnalités montréalaises et présidé par le président du Conseil. Il s'agit d'une reconnaissance importante pour les organismes artistiques.

Une invitation pour assister au déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts nous a été adressée pour la prochaine édition de l'événement qui aura lieu le jeudi 24 mars 2016 au Palais des congrès de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 16 0013 - 9 janvier 2012 : D'autoriser une dépense de 600 \$ représentant une contribution financière du Conseil des arts de Montréal pour la participation de l'arrondissement au dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le mardi 27 mars 2012;

CA13 16 0067 - 4 mars 2013 : D'autoriser une dépense de 600 \$ représentant une contribution financière au Conseil des arts de Montréal pour la participation de l'arrondissement au dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le mardi 19 mars 2013

CA14 16 0043 - 3 février 2014 : D'autoriser la dépense - Contribution financière de 600 \$ au Conseil des Arts de Montréal pour la participation au dîner du Grand Prix qui aura lieu le mardi 25 mars 2014.

CA15 16 0049 - 2 février 2015 - D'autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le

déjeuner du 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 26 mars 2015; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Demande d'autorisation d'une dépense de 690 \$ (exonéré de taxes) pour l'achat de six (6) billets au coût unitaire de 115 \$ pour le déjeuner du 31e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, et ce, à même le budget de fonctionnement 2016.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser, à même le budget de fonctionnement 2016, une dépense de 690 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de six (6) billets au coût unitaire de 115 \$ pour le déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

Imputation budgétaire :

2418 0010000 302718 01101 61130 016203 0000 000000 000000 00000 00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-07

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1155078028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes pour un montant ne dépassant pas 79 000 \$ incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes pour un montant ne dépassant pas 79 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour l'année 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au sommaire décisionnel.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-08 13:23

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes pour un montant ne dépassant pas 79 000 \$ incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat avec la firme Unisol pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes a pris fin le 31 décembre 2014. Selon l'article 12 des clauses administratives particulières du devis TP01/01-12, le contrat peut être prolongé pour 2015 et 2016, au gré de l'arrondissement, en conservant les mêmes termes et obligations. La Direction des travaux publics recommande au conseil d'arrondissement de se prévaloir du droit de reconduire le contrat pour l'année 2016, et ce, à compter du 1er janvier 2016 pour un montant ne dépassant pas 79 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC à venir pour l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0042 - 2 février 2015 - Autoriser le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes au montant de 81 852,74 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA12 16 0802 - 5 mars 2012 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet la fourniture de la main d'oeuvre, machinerie et matériaux pour la plantation, l'aménagement et l'entretien des fleurs et plants de mosaïques, plantes ligneuses arbustives et haies à la firme « Gestion Unisol inc. » pour une période de trois ans (2012-2013-2014) avec possibilité de deux années additionnelles, au gré de l'arrondissement, pour les années 2015 et 2016 en considération d'un montant annuel de 79 447,09 \$ (taxes incluses), pour un montant total approximatif de 238 341,27 \$ sujet à l'ajustement de l'IPC, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement, (2) soumissionnaires conformes.

DESCRIPTION

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'oeuvre, l'équipement, l'outillage et la supervision nécessaires à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux qui consistent en des travaux d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes, tels que: Préparation des lits de plantation au printemps et à l'automne, préparation du sol, labour des jardins, remplissage des bacs semi-sphériques, plantation des fleurs annuelles, de vivaces, d'arbustes, bulbes et chrysanthèmes d'automne, arrosage des plants avant la plantation, plantation et entretien de mosaïques, l'entretien des végétaux, pincement des fleurs et taille décorative, contrôle et traitement phytosanitaire, entretien des massifs de vivaces, d'arbustes feuillus et conifères, entretien des végétaux ligneux en haies taillées. Le tout, en conformité aux cahiers des charges spéciales et générales.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: 302713 07165 54590

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Violette SAURIOL
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-15

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1155078029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles pour un montant ne dépassant pas 180 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC à venir pour l'année 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles, pour un montant ne dépassant pas 180 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC à venir pour l'année 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-06 15:11

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles pour un montant ne dépassant pas 180 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC à venir pour l'année 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné l'adjudication du contrat octroyé dans le cadre de l'appel d'offres public TP18/10-11, ayant pour objet des travaux arboricoles (élagage d'entretien complet, taille de formation, haubanage, interventions d'urgence, abattages, essouchements, pose de gazon en plaques) à la firme Paysagiste Roger Martel inc., pour une période de trois ans fermes (2012,2013 et 2014), avec possibilité de renouvellement de deux (2) années additionnelles (2015 et 2016), la Direction des travaux publics recommande au conseil d'arrondissement de se prévaloir du droit de reconduire le contrat pour l'année 2016, et ce, à compter du 1er janvier 2016, pour un montant ne dépassant pas 180 000 \$ incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC à venir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0354 - 2 novembre 2015 - Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ (incluant les taxes), à la firme « Paysagiste Roger Martel inc. », pour la réalisation de travaux arboricoles (appel d'offres TP18/10-11) - Dépense provenant du PTI;

CA15 16 0044 - 2 février 2015 - Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles, au montant de 178 172,28 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA12 16 0430 - 3 décembre 2012 - Autoriser une dépense supplémentaire au montant de 8 000 \$ à la firme "Paysagiste Roger Martel inc." pour le contrat TP18/10-11 pour des travaux arboricoles, portant ledit contrat à 178 004,58 \$ (taxes incluses) pour l'année 2012;

CA11 16 0378 - 5 décembre 2011 - Adjudication d'un contrat à la firme "Paysagiste Roger Martel inc." dans le cadre de l'appel d'offres public TP18/10-11, ayant pour objet des travaux arboricoles pour une durée de trois ans et d'une possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, en considération d'un montant annuel de 170 004,58 \$, toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat a été octroyé pour une durée de trois années fermes, soit, 2012, 2013 et 2014 avec possibilité de deux (2) années additionnelles pour les années 2015 et 2016. Le prix soumis pour l'année 2012 étaient fermes. Cependant, les prix pour les années subséquentes, 2013, 2014, 2015 et 2016, devront être ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC), région de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire:

302713 071163 55401 014713

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Violette SAURIOL
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-15

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1152504054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2016 - Le dimanche 12 juin 2016 de 7 h à 12 h - Diverses rues

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :
D'adopter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement La Foulée des Parcs 2016, qui aura lieu le dimanche, 12 juin 2016, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-12-14 15:08

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1152504054**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2016 - Le dimanche 12 juin 2016 de 7 h à 12 h - Diverses rues

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 juin 2016, de 7 h à midi, se tiendra la 3e édition de l'événement Foulée des Parcs dans l'arrondissement d'Outremont. Cette course familiale est organisé par l'organisme Outremont en famille, partenaire de l'arrondissement. Lors de la première édition, 1400 personnes ont participé à l'événement et le nombre de participants augmente d'année en année.

La course est une activité simple, démocratique, peu coûteuse, facile à pratiquer qui est prisée par plusieurs résidents d'Outremont. La Foulée des Parcs encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique. Cet événement rassembleur facilite le rapprochement des citoyens à travers les liens entre voisins et familles qui y participent.

La course sera à nouveau accréditée par la Fédération québécoise d'athlétisme, gage du sérieux de l'événement, tant en ce qui concerne la sécurité que la logistique. Elle figurera donc parmi les 250 courses à pied reconnues au Québec et fera l'objet de publicité sur tous des sites tels que Courir.org, Fédération d'athlétisme Québec, Sportstats, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA14 16 0066 - 3 février 2014 : Adopter l'ordonnance numéro OCA14 160066, autorisant, dans le cadre de l'événement de la Foulée des Parcs 2014, qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses.
- CA13 16 0042 - 4 février 2014 : D'autoriser l'occupation du domaine public, pour la tenue de la première édition de l'événement "La foulée des Parcs" le dimanche 16 juin 2013, selon le parcours prévu au cahier de charges de l'événement joint au dossier décisionnel; D'adopter l'ordonnance OCA13 160042 (pour publication à une date ultérieure) autorisant la fermeture à la circulation automobile des chemins publics indiqués au sommaire décisionnel, de 7 h à 12 h, le jour de l'événement.
- CA15 16 0070 - 2 février 2015 : D'adopter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement La Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche, 21 juin 2015, de 7 h a 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

L'événement consiste en une course à pied sur quatre (4) parcours de distances différentes. Les distances offertes seront le 10 km, le 5 km, le 2 km et le 1 km ainsi qu'un « Défi famille » de 4 x 1 km. (Voir détails en pièces jointes).

Les parcours proposés sont les mêmes que l'an dernier (voir pièces jointes au dossier).

L'événement se terminera comme l'an dernier dans le parc Outremont, où des kiosques promotionnels seront aménagés et où l'événement prendra sa forme la plus familiale.

La logistique de cet événement étant importante, plusieurs directions de l'arrondissement, services de la ville et d'autres sociétés publiques et parapubliques seront sollicités. Lors des rencontres qui auront lieu jusqu'à la date de l'événement, nous inviterons des intervenants des directions et services suivants:

1. Service de la sécurité publique d'Outremont
2. Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM)
3. Service de la sécurité incendie de la ville de Montréal (SIM)
4. Urgence-Santé (US)
5. Société de transport de la Ville de Montréal (STM)
6. Direction des travaux publics de l'arrondissement
7. Direction des services administratifs - communication de l'arrondissement
8. Autres intervenants pertinents à définir

Divers services seront sollicités pour le soutien opérationnel requis pour ce type de course :

1. Présence policière et de la sécurité publique pour le contrôle de la circulation;
2. Présence des services ambulanciers en cas de besoins;
3. Déviation des trajets d'autobus de la STM;
4. Réparation et nettoyage de la chaussée sur le parcours pour des raisons de sécurité;
5. Pose d'enseignes interdisant le stationnement sur le parcours;
6. Remorquage des véhicules en infraction;
7. Livraison de barricades de foule dans le parc Outremont et de cônes de circulation aux endroits identifiés;
8. Livraison de poubelles aux points de services sur le parcours et dans le parc Outremont;
9. Etc.

Liste des rues qui seront fermées à la circulation afin de permettre la tenue de l'événement de la Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche 12 juin 2016, de 7 h à 12 h :

1. avenue Durocher, entre les avenues Bernard et Laurier;
2. avenue Querbes, entre les avenues Fairmount et Lajoie;
3. avenue De L'Épée, entre les avenues Bernard et Laurier;
4. avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Lajoie;
5. avenue Champagneur, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
6. avenue Outremont, entre l'avenue Van Horne et la place Elmwood;
7. avenue Wiseman, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
8. avenue Stuart, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
9. avenue Dollard, entre l'avenue Lajoie et la limite Sud;
10. avenue McEachran, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
11. avenue Davaar, entre les avenues Bernard et Lajoie;
12. avenue Rockland, entre les avenues Bernard et Van Horne;
13. avenue Antonine-Maillet, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
14. avenue Hartland, entre les avenues Kelvin et Van Horne;
15. avenue Ainslie, entre l'avenue Kelvin et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

16. avenue Lajoie, entre les avenues Dunlop et Davaar;
17. avenue Bernard, entre les avenues Hutchison et Rockland;
18. avenue St-Viateur, entre les avenues Hutchison et Wiseman;
19. avenue Elmwood, entre les avenues McDougall et Querbes;
20. avenue Fairmount, entre les avenues Bloomfield et Hutchison.

La fermeture de rue se fera le dimanche 12 juin 2016 de 7 h à 12 h, toutefois certains tronçons pourraient être rouverts à la circulation au cours de l'avant midi. Les véhicules stationnés illégalement sur le parcours seront remorqués.

JUSTIFICATION

Le Service des incendies de Montréal (SIM) et le SPVM ont autorisé l'événement.

- L'arrondissement offre le soutien pour ce type d'événement sur son territoire;
- Cet événement contribue à l'essor et à la visibilité d'Outremont dans la collectivité;
- Cet événement encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique;
- Cet événement est rassembleur et favorise les liens de voisinage et les échanges intergénérationnel;
- Il s'agit d'un événement qui dynamise le quartier et attire une clientèle nombreuse aux commerces de l'avenue Bernard
- Les éditions 2013, 2014 et 2015 de la Foulée dans les Parcs ont connu un franc succès et attirées de nombreux participants.

Le projet sera déposé au Comité sur la circulation et le stationnement de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la présence de la sécurité publique ainsi que ceux relatifs aux services offerts par les différentes directions parties prenantes au dossier seront à la charge de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement encourage la pratique d'une activité sportive et favorise l'établissement de liens durables avec la communauté et les commerçants locaux en plus de promouvoir l'activité physique

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Fermeture à la circulation de plusieurs tronçons de rues;
- déviation de certains trajets d'autobus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de l'avis aux citoyens et aux commerçants que devront produire et distribuer les organisateurs, notre chargé de communication sera impliqué dans l'élaboration d'un plan de communication adapté à ce type d'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plusieurs rencontres auront lieu dans les semaines et mois qui viennent pour faire de cet événement un succès. Le conseil d'arrondissement sera tenu au courant de l'évolution de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont
Marie-France PAQUET, Outremont
Chantal M SÉGUIN, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 14 décembre 2015
Chantal M SÉGUIN, 14 décembre 2015
Marie-France PAQUET, 14 décembre 2015
Hadi HAKIM, 14 décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2015-12-11



Dossier # : 1156695025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310)

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016).

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-08 11:15

Signataire :

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'implantation du nouveau logiciel de gestion des occupations du domaine public (DETOUR), des modifications doivent être apportées à la tarification de l'occupation temporaire du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0395 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310)

DESCRIPTION

Les principales modifications demandées sont :

- le remplacement de l'article 57 pour prévoir des frais de base pour la délivrance d'un permis d'occupation temporaire;
- le remplacement des articles 58, 59 et 60 - le tarif au mètre linéaire est remplacé par un tarif au mètre carré;
- le remplacement de l'article 63;
- la suppression de l'article 64.

Le Comité des règlements a discuté de ce projet lors de sa rencontre du 16 décembre 2015.

JUSTIFICATION

La tarification prévoit actuellement, aux articles 58 à 60, des frais exigibles selon le nombre de mètres linéaires d'occupation. La tarification doit être modifiée afin de s'accorder avec le fonctionnement du logiciel DETOUR, qui ne permet qu'une tarification au mètre carré d'occupation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En comparaison, les frais actuels et ceux proposés sont pratiquement les mêmes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de ce tarif permettra une utilisation du logiciel DETOUR par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine avec une tarification adaptée au logiciel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 11 janvier 2016

Adoption : 1er février 2016

Entrée en vigueur : février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal M SÉGUIN, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-23

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1155069016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieur desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale déterminée par l'annexe «H»

Il est recommandé:

De modifier le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement et ce, dans le but d'autoriser les véhicules d'organismes d'autopartage détenteurs du permis numéro 403 de se stationner dans toutes les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieure desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale présentes dans l'Arrondissement sans que cette durée maximale ne leur soit appliquée.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-11-11 08:09

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieur desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale déterminée par l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'offrir la possibilité aux organismes d'autopartage de se garer dans toutes les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieure desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale présentes dans l'Arrondissement, il est recommandé de modifier le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement afin de permettre l'émission d'un permis numéro 403 dit «universel».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'émission du permis numéro 403 dit «universel» exige l'ajout de l'annexe H.2 au règlement numéro 1171 ainsi que la modification de son chapitre VIII.I, ce qui autorisera les véhicules d'organismes d'autopartage détenteurs de ce permis de se stationner dans toutes les zones désignées comme «mixtes» à l'intérieure desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale présentes dans l'Arrondissement sans que cette durée maximale ne leur soit appliquée.

JUSTIFICATION

- Ce service d'autopartage permet de réduire le nombre de véhicules automobiles présents dans l'arrondissement en permettant à plusieurs personnes d'utiliser un seul et même véhicule
- Les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années
- Ce service d'autopartage vient supporter le plan de transport de la Ville de Montréal
- Encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'instauration des permis numéro 403 dits «universels» ne nécessite aucun budget.

L'achat des permis numéro 403 dits «universels» par les organismes d'autopartage offrant des véhicules en libre-service se fait présentement uniquement dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les revenus générés par l'achat de ces permis sont ensuite redistribués entre les arrondissements offrant le service de voitures en libre-service selon les périodes de temps enregistrées par les voitures sur un territoire, ce qui signifie que plus le temps enregistré par la totalité des voitures est élevé pour un arrondissement, plus sa part de revenus le sera aussi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'orientation visant à améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer la propreté et le dégagement des avenues en tout temps, il est important de noter que les utilisateurs de ce service d'autopartage respecteront la signalisation de stationnement sur rue, soit, en particulier, les règles d'interdiction permettant l'entretien de la chaussée ainsi que les enseignes temporaires installées en prévision des opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Marie-France PAQUET, Outremont

Lecture :
Marie-France PAQUET, 10 novembre 2015
Edison RAMIREZ, 10 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-11-05



Dossier # : 1150029022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés au: 1126, avenue Bernard; 643, avenue Rockland et sur le lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029022;

Il est recommandé:

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 1126, avenue Bernard;
- 643, avenue Rockland;
- Lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland).

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-12-14 18:12

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1150029022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés au: 1126, avenue Bernard; 643, avenue Rockland et sur le lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland)

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 8 décembre 2015:

1. 1126, avenue Bernard;
2. 643, avenue Rockland;
3. Lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland).

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****1126, avenue Bernard**

L'affichage est situé au-dessus de l'ancien local de la boutique «Papillote» qui a maintenant fermé ses portes.

L'affichage consiste en l'installation d'un auvent rétractable en tissu, de couleur gris. Le lettrage de l'inscription « Boutique Citrouille » sera un appliqué blanc sur la valence. L'auvent surplombe le domaine public avec un dégagement de 3,66 mètres.

L'affichage en vitrine est un lettrage multicolore, appliqué sur la partie intérieure du verre et indique le nom de l'établissement.

La demande de certificat d'affichage est conforme au chapitre 11 du règlement de zonage numéro 1177.

643, avenue Rockland

Le présent dossier fait suite à des modifications qui ont été apportées à un projet ayant déjà fait l'objet d'une présentation lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 3 décembre 2014 et d'une résolution du conseil le 12 janvier 2015.

Le projet révisé a fait l'objet du CCU du 4 novembre dernier et était à revoir selon les orientations suivantes :

- **Le revêtement d'acrylique au mur arrière n'est pas recevable;**
- **Un détail de construction à l'échelle ainsi qu'un échantillon montrant l'assemblage de l'insertion du profilé de zinc devront être déposés.**

Le projet approuvé par le conseil du 12 janvier 2015 consistait en la construction d'un nouveau volume avec un revêtement extérieur de fibrociment.

En cour de construction, le projet a été modifié et la pierre naturelle qui était présente sur le mur arrière a été installée aux murs latéraux gauche et droit.

Lors de la réunion du CCU du 4 novembre dernier, il a été proposé de conserver le revêtement de pierres naturelles déjà installé. Afin de faire une distinction entre le volume original et l'agrandissement, le projet déposé incluait une insertion de zinc à même le mur déjà construit. Cependant, après consultation des professionnels et entrepreneurs du projet, la proposition d'insertion causerait des problèmes au niveau de l'intégrité structurale du bâtiment.

La nouvelle proposition est de conserver la pierre naturelle déjà installée et d'ajouter une finition métallique de couleur grise qui fera l'encoignure du mur arrière et des murs latéraux et se continuera au niveau du toit. Cet ajout au projet sera fait dans le but de distinguer la partie originale du bâtiment de la partie agrandie.

Lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland)

Avant que ne débute les travaux de réfection du viaduc Rockland, deux hangars étaient présents sur le site, de part et d'autre du chemin Bates. Ceux-ci ont dû être démolis afin de pouvoir procéder aux travaux de structure du viaduc. La proposition est de remplacer seulement un des hangars, soit celui du côté sud.

Les dimensions du hangar projeté seront les mêmes qu'à l'origine, soient d'une longueur 44,50 mètres par une largeur de 10,36 mètres avec une superficie de 461 mètres carrés. La hauteur du hangar varie d'environ 2 mètres d'une extrémité à l'autre, en suivant la pente du tablier du viaduc. L'utilisation du hangar par le service des travaux publics restera le même qu'auparavant, soit pour de l'entreposage de matériaux et petits équipements.

Le revêtement extérieur sera composé de deux types de métaux, disposés un derrière l'autre. Le premier sera un revêtement métallique de couleur orange international, qui aura préalablement reçu un traitement antigraffiti. Le deuxième revêtement proposé est un

métal déployé en acier inoxydable qui sera distancé du premier avec une charpente légère en acier. Un éclairage sera intégré entre les deux matériaux de finition extérieure. Le second revêtement est également adapté pour y intégrer de la végétation, telle la vigne.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance des projets, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 8 décembre 2015.

Étapes à réaliser :

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 janvier 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-14

Chantal M SÉGUIN
DAUSE par interim
Chef de division



Dossier # : 1150029021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution sur une occupation permanente du domaine public relativement à l'installation d'un drain français au bâtiment sis au 60, avenue Elmwood. L'occupation permanente se trouve sur le lot 1 512 902, soit dans l'emprise de l'avenue McDougall à l'angle de l'avenue Elmwood

DE RECOMMANDER au Conseil d'arrondissement D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'empiètement d'un drain français pour l'immeuble sis au 60, avenue Elmwood, tel que décrit au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Denis Éthier, minute 8654, dossier 3850-0-1 et préparé le 25 septembre 2015, conformément au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-08 09:03

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution sur une occupation permanente du domaine public relativement à l'installation d'un drain français au bâtiment sis au 60, avenue Elmwood. L'occupation permanente se trouve sur le lot 1 512 902, soit dans l'emprise de l'avenue McDougall à l'angle de l'avenue Elmwood

CONTENU

CONTEXTE

Le mars 2006, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

L'article 2 du règlement stipule clairement ceci : « l'occupation du domaine public par toute personne, corporation ou organisme autre que l'arrondissement ou la ville est interdite sans une autorisation conforme au présent règlement ». Les articles 37 à 41 précisent les principales dispositions pour une occupation permanente du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande d'autorisation concerne l'immeuble sis au 60, avenue Elmwood, identifié au cadastre par le numéro 1 351 499 et porte sur l'empiètement d'un futur drain français sur le domaine public. Des travaux sont prévus afin de corriger une problématique d'infiltration d'eau par les murs de fondation. L'entrepreneur Bisson inc. suggère l'imperméabilisation des fondations et l'installation d'un drain français le long des fondations et au pourtour du bâtiment. Le bâtiment est implanté à même la ligne de propriété latérale gauche, sans aucune marge latérale. Les travaux projetés seront exécutés partiellement sur le domaine public, soit sur l'avenue McDougall correspondant au numéro de lot 1 512 902, à l'angle de l'avenue Elmwood. Une autorisation du conseil d'arrondissement est nécessaire et en respect de l'article 37 du règlement AO-48, un plan détaillé, signé par un arpenteur-géomètre, indiquant les dimensions et l'emplacement de l'occupation prévue a été déposée au SAUP le 20 octobre 2015.

Le plan détaillé est préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, sous la minute 8654, numéro de dossier 3850-0-1 et daté du 19 octobre 2015. La zone d'empiètement est située le long du mur latéral gauche du bâtiment, sur une longueur de 19,97 mètres par une

largeur de 0.23 mètre, pour une superficie de 3,9 mètres carrés, tel que démontré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement du 11 janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande est conforme au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 23 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine

Le : 2015-11-23



Dossier # : 1152504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et autoriser la création et le comblement temporaire du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :
D'approuver et d'autoriser la création et le comblement temporaire du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal et aux modalités inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-12-15 10:22

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et autoriser la création et le comblement temporaire du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La création temporaire d'un poste temporaire de technicien artistique à plein temps s'inscrit comme projet pilote. La création de ce poste à plein temps a pour objectif d'offrir une meilleure diffusion et une plus grande visibilité des activités culturelles de l'arrondissement d'Outremont. Cette approche concertée nous permettra de consolider notre réseau municipal en favorisant une plus grande collaboration entre les équipes et permettra d'encourager et de soutenir le développement de la programmation ainsi que les différents projets conjoints du réseau culturel de l'arrondissement (bibliothèque, CCI, Théâtre Outremont, GAO, etc.). De plus, cela nous permettra de réaliser des documents visuels de qualité sur des sujets diversifiés nous permettant ainsi de mieux informer nos concitoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée 2143711009 - 31 juillet 2014 : Autoriser la création temporaire du poste de technicien artistique au sein de la division culture, bibliothèque et développement social et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Ce poste temporaire vise la création et la production de matériel vidéo de qualité pour toutes les activités artistiques offertes à l'arrondissement. La production se fera à partir du matériel et des activités programmées :

- Capsules filmées à la bibliothèque Robert-Bourassa durant certaines activités ciblées;
- Entrevues filmées lors des expositions présentées à la galerie d'art d'Outremont - GAO;
- Montage à partir des bandes-annonces des films projetés au Théâtre Outremont;
- Montage des extraits de spectacles présentés au Théâtre Outremont;
- Captation *In Situe* de certains événements artistiques et multidisciplinaires présentés et/ou produits à l'arrondissement;

- Réalisation de documents visuels servant à mieux informer les concitoyens.

Ces vidéos seront diffusées dans divers endroits publics :

- Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont – CCI;
- Bibliothèque Robert-Bourassa;
- Galerie d'art D'Outremont – GAO;
- Maison des jeunes d'Outremont;
- Événements d'arrondissement;
- Hôtel d'arrondissement (installation d'écrans);
- Commerces de l'avenue Bernard (en collaboration avec l'association des commerçants de l'avenue Bernard);
- Projets en développement : Artères commerciales; Avenues Van Horne et Laurier;
- Résidences pour aînés, par le biais du projet «Écrivain en résidence»;
- Réseaux sociaux (Facebook et Twitter de l'arrondissement);
- Page web de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

En lien avec l'objectif énoncé dans le plan directeur 2014-2017 de l'arrondissement d'Outremont (AXE 7 – préserver son apport culturel à Montréal - Outremont quartier culturel), ce projet a pour but de faire la promotion de la vitalité de l'arrondissement en matière de production culturelle de haut niveau. Par une diffusion élargie de la programmation culturelle et des projets de médiations culturels nous rejoindrons un plus grand nombre de citoyens et tenir informé les résidants de l'arrondissement. Par ce projet pilote, la division culture, bibliothèque et développement social souhaite :

- Promouvoir la vitalité d'Outremont comme quartier culturel;
- Élargir le rayonnement de la diffusion de la programmation et des projets de médiation culturelle;
- Participer à l'augmentation de la fréquentation des lieux de diffusion culturelle;
- Informer les résidants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite d'une réorganisation du travail interne des employés de la bibliothèque Robert-Bourassa, l'horaire du technicien artistique sera réalisé à coût nul, à même le budget déjà prévu pour les ressources humaines. La réorganisation a permis de libérer des budgets nécessaires à cette fin (**voir pièce jointe au dossier décisionnel**).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-14

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social